

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **14**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 2 juillet 2012
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents. :

M. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL – Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Rémy KAISER - Nilangela
KREMPP – Virginie GASSLER - Gérard DIOM - Michel REMINIAC -
Jean-Luc JULIEN – Cathie KRUST.

Membres absents excusés:

M. Martin KLOTZ, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,
M. Julien MULLER, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Rémy KAISER, Conseiller
Municipal,
M. Christian FRIEDRICH, Conseiller Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Mme Nilangela KREMPP,
Secrétaire de Séance,

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2012
N° 111/12.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité

DECIDE

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
2 avril 2012.

Point 2 : Gestion 2012
N° 112/12. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 2 avril 2012 n° 107-A/12 portant «Gestion 2012» approuvant le
Budget Primitif de la Commune de l'Exercice 2012 et notamment les crédits
inscrits au compte 6574 « Subvention de fonctionnement » d'un montant initial de
13.000,00 €

VU les différentes demandes d'aides et de subventions spécifiques des différentes
associations locales de Gresswiller,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**
DECIDE

1° - **d'allouer** les différentes subventions annuelles de 2012 aux différents organismes et associations locales comme suit :

Compte 6574 d'un montant de total de **13.000,00 €** répartis comme suit à divers organismes et associations locales ayant transmis leurs demandes de subventions

compte	Libellés	Subvention allouée en 2011
6574	Subvention Fonctionnement aux organismes et aux associations locales comme suit	
Organisme	Groupement d'Action Sociale	1500,00
Association	AAPPMA (Pêche)	100,00
Association	Rue des Vosges	100,00
Association	Amis de la Marche	200,00
Association	Musique Municipale	790,00
Association	Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00
Association	Amicale des Retraités	120,00
Association	Producteurs de Fruits	200,00
Organisme	Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique Saint-Martin	300,00
Association	Les Amis du Planétaire	100,00
Association	Société d'Histoire de Mutzig et Environs	100,00
Association	Les Copains d'Abord	250,00
Association	APEH	100,00
Association	Donneurs de Sang Bénévoles	100,00
Association	IBDG (Inter Basket Dinsheim Gresswiller)	2.000,00
Association	Les Ecureuils	100,00
Association	Anciens Combattants UNC-AFN	215,00
Association	Chorale Sainte-Cécile	300,00
Association	Alsace – Camping	100,00
	Total Général	6.875,00

La subvention de l'association locale « Les Souriceaux » chargée plus spécifiquement du périscolaire sera attribuée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal après avoir entendu l'ensemble des acteurs, Président, Comité, Parents, etc...

Les subventions des autres associations locales seront attribuées dès réception en Mairie de leur demande d'aide ou de subvention.

2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à établir les mandats correspondants

3° - **de transmettre la présente à :**

- ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
- ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

Point 3 : Forêt communale :**N° 113/12. Aménagement forestier 2013 – 2032 (19 ans)****Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 5 octobre 1987 n° 253-B/87 portant «Forêt : aménagement période 1988 - 2011 » soit une période de 24 ans,

VU le projet de l'aménagement forestier de la forêt communale de GRESSWILLER établi par l'Office National des Forêts couvrant la période 2013 - 2032 pour une surface totale de 102,90 hectares, projet examiné lors de la dernière réunion de la commission communale « Forêts »

SUR proposition de M. Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint au Maire, chargé de la gestion de la forêt communale

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :**

DECIDE

- 1° - **d'approuver** le nouveau plan d'aménagement du patrimoine forestier pour la période 2013 – 2032 établi par les services de l'Office National des Forêts,
- 2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à signer le plan d'aménagement de la forêt communale de Gresswiller pour la période 2013 – 2032,
- 3° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Office National des Forêts à Strasbourg et à Schirmeck,

Point 4 : Rue de Rosenwiller :**N° 114/12. Coût d'objectif : Plan de financement****Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 14 juin 2010 n° 60/10 approuvant le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Molsheim-Mutzig et Hasel portant notamment l'inscription du projet 6621 « Aménagement de la rue de Rosenwiller »,

VU sa délibération du 18 avril 2011 n° 79/11 décidant l'aménagement de la rue de Rosenwiller et choisissant le maître d'œuvre,

VU l'estimation faite par le Bureau d'Etudes AFT à OBERHAUSBERGEN, maître d'œuvre pour un montant de 467.000,00 HT soit 560.000,00 TTC,

VU le prêt n° 171710 – 001 – 01 d'un montant initial de 600.000,00 € contracté le 10 décembre 2002 pour une période de 15 ans au taux de fixe de 4,45 % soit une charge annuelle totale (capital et intérêts) de 55.000,00 € - emprunt dont la dernière échéance de 13.759,59 € est fixée au 31 décembre 2017

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'arrêter la plan de financement de l'opération au vu des trois possibilités comme suit :

- ✓ Contracter un nouvel emprunt entraînant une augmentation de la charge de remboursement de la Commune de 55.000,00 € à 86.000,00 € - **solution 1**
- ✓ Renégocier la dette en contractant un nouvel emprunt conséquent de 600.000,00 € entraînant une augmentant la charge de remboursement de la Commune de 55.000,00 € à 86.000,00 € permettant de maintenir la charge annuelle de la dette à 55.000,00 € mais entraînant un coût supplémentaire d'environ 22.000,00 € la première année (indemnité de remboursement anticipé) – **solution 2**

- ✓ Vente d'actifs (terrains à bâtir pointe rue de Rosenwiler environ 12 ares) pour 235.000,00 € afin de limiter l'emprunt restant à contracter (entre 100.000,00 et 150.000,00 €) pour finaliser l'opération entraînant une augmentation du remboursement de la dette d'environ 10.000,00 € jusqu'en 2017. En 2018 la charge de remboursement de la dette pour la commune sera d'environ 10.000,00 € - **solution 3**

Après en avoir délibéré et voté par :

- 1 Voix pour la solution 1**
- 0 Voix pour la solution 2**
- 12 Voix pour la solution 3 et**
- 1 Voix abstention**

DECIDE

- 1° - **d'arrêter son choix** pour le financement de l'opération « Aménagement de la rue de Rosenwiler » en mettant en vente une partie du terrain communal de la pointe de la rue de Rosenwiler (environ 10 à 12 ares) – **solution 3**
- 2° - **de lancer** la procédure d'appel d'offre – MAPA (appel d'offre à procédure adaptée selon article 28 du Code des Marchés Publics)

Point 5 : Communauté de Communes de la Région Molsheim - Mutzig
N° 115/12. Adhésion de communes

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté Préfectoral du 26 juin 2012 de M. le Préfet de la Région d'Alsace, Préfet du Bas-Rhin fixant le projet de périmètre de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig suite à l'adhésion des communes de Heiligenberg, Oberhaslach et Niederhaslach,

Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :

DECIDE

- 1° - **d'approuver** l'adhésion des communes de Heiligenberg, Oberhaslach et Niederhaslach à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig ainsi que le projet de périmètre de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013
- 2° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Département du Bas-Rhin,
 - ✓ Mme la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Président de la Communauté des Communes de Molsheim-Mutzig.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Louis WIETRICH